



REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 5 février 2026

Délibération n°2026-01 : Demande de subvention au titre de la DSIL 2026 pour la restauration générale de l'église de Vauhallaan – assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre (diagnostics et conception)

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 5 février, le Conseil Municipal de la Commune de Vauhallaan, légalement convoqué le vendredi 30 janvier, s'est assemblé en salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Bernard GLEIZE, Maire de Vauhallaan.

Nombre de conseillers :	Exercice : 19	Présents : 11	Votants : 15
Présents :	Bernard GLEIZE, Pascal NAWROCKI, Vincent PAIN, Geneviève SHATER, Alain SCHMITT, Bénédicte ALLENET, Olivier MUSY, Edwige BONNEFOY, Hélène MORONVALLE, Nicolas RICHARD, Marie MAERTENS		
Représentés :	Taoues COLL donne pouvoir à M. SCHMITT, Guy HALGAND donne pouvoir à Mme MORONVALLE, Marianne PERDRIJAT donne pouvoir à Mme BONNEFOY, Lina LEMARIE donne pouvoir à M. NAWROCKI		
Absents :	Eric MORISSET, Fabrice NOURY, Marie GALANO, Dominique DUMAS		
Secrétaire :	Geneviève SHATER		

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'appel à projets 2026 pour la DETR, la DSIL et le fond vert du 12 décembre 2025 précisant les priorités thématiques au titre de la DSIL 2026,

Considérant que « la rénovation et la mise en valeur du patrimoine culturel » est une priorité thématique de l'appel à projet 2026,

Considérant que l'église de Vauhallaan présente un état sanitaire général dégradé (maçonneries des façades désorganisées et couvertures vétustes notamment), avec des désordres structurels importants et potentiellement évolutifs (clefs de voûte de la nef, fissures des voûtes et des murs de la nef et du chœur),

Considérant la nécessité de mettre en œuvre des travaux important de restauration générale, estimés à 2 044 000 € HT,

Considérant que la Commune a publié un marché relatif à des études de maîtrise d'œuvre le 30 juin 2025, que le marché a été attribué le 15 décembre 2025 à l'entreprise 2BDM.

Accusé de réception en préfecture
091-219106358-20260205-2026_01bis-DE
Date de télétransmission : 06/02/2026
Date de réception préfecture : 06/02/2026

Considérant que pour effectuer les demandes de subvention les plus pertinentes possibles auprès des différents partenaires (Préfecture de l'Essonne, DRAC, Département de l'Essonne et Région Ile-de-France), il est nécessaire de travailler sur le phasage des travaux, et pour ce faire, d'attendre la fin de la phase de conception.

Considérant qu'il est cependant indispensable pour la Commune de pouvoir bénéficier d'une aide financière dès le début des diagnostics préalables de la maîtrise d'œuvre jusqu'à la publication du marché de travaux par la MOE,

Sur présentation du rapport par M. le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Article 1 : sollicite de l'Etat une subvention de 56 958 € au titre de la DSIL 2026 pour la restauration générale de l'église de Vauhallan – assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre (diagnostics et conception),

Article 2 : adopte le plan de financement et l'échéancier ci-dessous,

Article 3 : autorise M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à la demande et au mandatement de la subvention.

Plan de financement prévisionnel

Montant des études MOE / AMO (HT)	Subvention sollicitée au titre de la DSIL (50%)	Autofinancement (50%)
113 917,28 €	56 958 €	56 959,28 €

Échéancier prévisionnel

Réalisation de l'opération	Réalisation des dépenses
10 Février – Décembre 2026	10 Février – Décembre 2026



Bernard GLEIZE,

Maire de Vauhallan

Accusé de réception en préfecture
09-229106358-20260205-2026_01bis-DE
Date de télétransmission : 06/02/2026
Date de réception préfecture : 06/02/2026